

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
DELIBERATION 30-2023**

CONSTITUTION DE L'ERE – TRANSFERT DES PERSONNELS et des MOYENS

Les membres de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute Corse réunis en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato, le **4 décembre 2023**, sous la Présidence de Monsieur Joseph Colombani.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur définies au code rural suivants les articles L510-1, L512-4 a1 et a2, L512-6

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT la délibération 07-2021 du 17 novembre 2021 actant l'engagement des représentants présents de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, d'aller vers une Chambre d'Agriculture de Région à échéance 2025,

CONSIDERANT la délibération 09-2023 du bureau du 26 octobre 2023 actant la création de l'ERE au sein de la chambre régionale d'agriculture

VALIDENT le principe de constitution d'un Etablissement Régional d'Elevage (ERE)

DECIDENT le transfert de compétences de l'Etablissement Départemental de l'Elevage agréé pour la Chambre d'agriculture de Haute-Corse à l'établissement régional de l'élevage qui sera porté par la Chambre régionale d'agriculture de Corse

DECIDENT d'informer les autorités de tutelle et d'accompagner la demande de reconnaissance de l'ERE Régional porté par la CRA de Corse

DONNENT Mandat à la Directrice et au Président de la Chambre Régionale D'organiser la création de l'ERE

VALIDENT le transfert des personnels et des moyens de l'EDE 2B vers l'ERE de Corse dès sa mise en opérationnalité effective prévue au 1er janvier 2024

ACTENT le principe de présentation d'un budget rectificatif dès l'effectivité de la création de l'ERE

VALIDENT le transfert, vers la Chambre Régionale d'agriculture, du montant de la taxe sur le foncier non bâti correspondant à l'appel réalisé par la Chambre Régionale. Les modalités de ce transfert étant à définir avec la Chambre Régionale d'agriculture.
La présente délibération 30-2023 est adoptée à

Le Président Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46